

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 11 mai 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

Procuration : Valérie Albareda à Julia Quellien, Laurence Adam à Clarisse Fougeray, Sandrine Roullier à Sarah Balouka, Sonia Pupin à Thierry Gouix

Excusés : Sandrine Roullier, Sonia Pupin, Valérie Albareda, Laurence Adam

Absents : Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Bruno Onfroy

Rappel de l'ordre du jour :

Intervention de Mme Laurence Bunouf au sujet de sa demande d'accès à la parcelle D119

1. Approbation du compte rendu du conseil d'avril de mars et de février
2. Point RH
3. Subvention Rochambelle
4. Subvention Petits Bulliens
5. Partenariat EVS Trimaran
6. Devis entreprise La Marelle, écluse de Bully
7. Gisement ENR

Questions et informations diverses :

- Festiv'Art 2023
- Rencontre Enseigne Grande distribution

Délibération 34 /2023

Suite à la présentation (explication et photos) de Madame Bunouf et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser l'accès de sa parcelle par le sentier pédestre en augmentant la largeur du passage.

Le conseil municipal précise que Mme Bunouf peut bénéficier des mêmes conditions d'accès que l'ensemble des riverains de ces chemins (chemin de la Guigne et Haut chemin). Ainsi, lors des opérations de coupe de bois ou pour l'entretien habituel de ses abords, madame Bunouf peut demander les clés d'accès de la barrière du chemin de la Guigne et celle du poteau obstruant l'accès au Haut chemin.

Madame Bunouf proposait de lui laisser l'accès par le Haut chemin, à titre expérimental pour un mois. Après délibération, le conseil municipal à 11 voix contre et une abstention refuse cette expérimentation.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de février, mars et avril 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du mois de février, mars et avril 2023.

2- Point RH

Franck Robillard présente au conseil municipal la démission de Gaelle Féron au poste de secrétaire de mairie. Il précise les modalités de son remplacement : mi-temps disponible mais passage à un temps plein au 1^{er} juillet pour une durée non déterminée pour le moment.

A la suite des entretiens annuels, Franck Robillard et Thierry Goux ont proposé des évolutions pour certains agents (avancement de grade et changement de grille). Désormais, ces modifications ne peuvent se faire au coup par coup. Il convient de rédiger un document intitulé "Lignes Directrices de Gestion". Ce document fixe les modalités d'évolution dans la collectivité. Franck Robillard présente le document rédigé par le groupe de travail qu'il a transmis au centre de gestion pour avis et avant passage devant le comité.

Délibération 35/2023

Franck Robillard rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

M le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 31 août 2017,

Catégorie C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal	100%

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

3- Subvention Rochambelle

Délibération 36/2023

Bruno Onfroy précise au conseil municipal que 33 femmes sont inscrites pour la course caritative de la Rochambelle organisée par Les courants de la Liberté le samedi 3 juin 2023, au titre de la commune.

Ainsi, il convient de prendre une délibération pour payer, sous forme de subvention, 528 € à l'association "Les Courants de la liberté".

Il est précisé que la partie subvention "réelle" s'élève à 152€ ; le reste étant payé à la commune par les participantes.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 528€ TTC au Marathon de la liberté.

4- Subvention P'tits Bulliens

Délibération 37/2023

Julia Quellien présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association Les P'tits Bulliens ; association d'assistantes maternelles sur la commune. Cette association organise des regroupements d'assistantes maternelles dans la salle des ammonites, deux matinées par semaine et propose quelques manifestations et animations tout au long de l'année.

Le conseil municipal avait accordé 250€ l'année dernière, cette année l'association demande un coup de pouce supplémentaire pour notamment le marché de Noël.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 500€ pour l'année 2023 afin de soutenir, notamment l'organisation du marché de Noël, belle réussite en 2022.

5- Partenariat Trimaran

Délibération 38/2023

Julia Quellien présente la demande de subvention de l'association Trimaran dans le cadre de l'Espace de Vie Social ainsi que le rapport d'activité de l'EVS. Elle rappelle que l'EVS a pour but de promouvoir les actions portées par des associations ou habitants. L'EVS propose notamment 3 manifestations au moment de l'été dans chacune des communes des 3 villages.

Julia Quellien précise qu'une convention entre l'EVS, la CAF et 3 communes existe déjà.

Le montant de la subvention demandée à la commune de Feugueroles-Bully s'élève à 4 660€

Le conseil municipal décide d'accorder à 11 voix pour et 1 abstention, la subvention à hauteur de 4 660€ à Trimaran dans le cadre de l'Espace de Vie Social.

6- Devis La Marelle

Délibération 39/2023

Suite à plusieurs demandes d'habitants de Bully mais aussi d'usagers de la RD 147, Thierry Gouix a été sollicité pour effectuer un devis pour la pose d'un panneau clignotant solaire au niveau du rétrécissement dans le bourg de Bully. Le devis de La Marelle s'élève à 3 548,40€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal à 11 voix contre (1voix pour et 1 abstention) refuse le devis de l'entreprise et suggère d'en un premier temps de refaire faire les marquages au sol et d'ajouter un panneau (B15 standard) en plus à droite de l'écluse.

7- Gisement ENR

Olivier Pinel rend compte d'une réunion organisée par la CCVOO concernant le déploiement des Energies Renouvelables sur le territoire.

Les objectifs chiffrés de réduction de consommations et de production d'énergies à 2040 ont été définis dans le cadre de la scénarisation de la transition énergétique en 2019 et validées par un jury composé de l'ADEME et la Région.

Concernant les objectifs de production d'énergie photovoltaïque, l'objectif de la CCVOO est de 12500m2

supplémentaires installés chaque année soit 15% de la surface des toitures résidentielles du territoire. Proratisé au nombre d'habitants (25690hab sur la CCVOO et 1439hab sur Feuguerolles-Bully en 2019 (INSEE)) cela donne un objectif de 700 m2 de photovoltaïque sur toiture résidentielle supplémentaires installés chaque année.

Cet exercice peut être fait pour les autres objectifs 100%EnR :

Objectif de production d'énergie thermique => Installation de chauffe-eaux solaires : 8 par an installés sur votre commune

Rénovation de vos logements au niveau BBC : 4 logements rénovés par an sur votre commune.

Il fait part également d'une initiative de la CCVOO à destination des élus concernant des groupes de réflexion et de travail à mener sur les thèmes suivants : *Comment agir en tant que collectivités dans le domaine de la production d'énergie ? Qu'est ce qui se fait ailleurs ? Comment s'impliquer dans la démarche et faire territoire ?*

Pour répondre à ces questions et dans le cadre de son étude de gisement de potentiel des énergies éoliennes et solaires, la CCVOO organise une campagne d'évènements inspirants tout au long de l'année, visant la prise de conscience des enjeux énergétiques sur le territoire, former et mettre en action élus communaux et citoyens.

En amont d'ateliers de co-construction de l'étude, à destination de tous, programmées en octobre prochain, les membres du conseil municipal sont conviés, à des visites, visio présentant des collectivités et collectifs citoyens ayant des retours d'expériences à partager sur le sujet des énergies renouvelables (inscription envoyée par mail à l'ensemble du conseil municipal):

- 22 juin : **Colloque "Penser aujourd'hui pour anticiper demain !"**, organisé par Biomasse Normandie, CCI de Caen
- 24 juin : **Journée de formation des élus communaux aux enjeux de l'énergie et du climat** de 9h à 17h30 (repas pris en charge)
- 26 juin : **Visite de la commune de Malaunay (76), pionnière en transition énergétique** - de 12h à 19h30 (transport pris en charge)
- 29 juin : **Visio : Comment une intercommunalité peut s'emparer du sujet de l'énergie, cas de la CC des Crêtes pré ardennaises** - de 18h30 à 20h30
- 5 juillet : **Vents Citoyens : Visite d'un parc éolien citoyen à Saint-Hilaire-du-Maine (53)** - de 11h30 à 19h30 (transport pris en charge)

Ces actions visent à mettre le sujet de la production locale d'énergie sur la place publique, afin que les élus comme les citoyens aient l'occasion de se former à ces enjeux, de discuter des alternatives. A l'issue de la phase de contribution active des citoyens en octobre, les élus seront ensuite amenés à décider des choix énergétiques qu'ils souhaitent voir mis en œuvre sur le territoire communautaire.

Questions et informations diverses

- Festiv'Art 2023: Franck Robillard informe le conseil municipal des dates du prochain Festiv'Art, du 6 au 11 juin 2023. Il invite fortement les membres du conseil municipal à participer notamment à la soirée organisée à Feuguerolles-Bully, le mardi 6 juin dans la SMA et au pot d'inauguration à 18h30 le vendredi 9 juin.

- Rencontre Enseigne commerciale : Franck Robillard annonce qu'une nouvelle rencontre est prévue avec le responsable développement de l'enseigne déjà rencontrée. Cette dernière étudie actuellement la possibilité d'installer un magasin de proximité dans la commune. Cette rencontre est programmée le mercredi 17 mai à 14h. Les élus sont invités à faire remonter leurs questions au groupe de travail qui représentera la commune.

Délibération 40/2023

- Franck Robillard informe le conseil que suite à la décision prise au conseil municipal du 16 mars concernant la vente de la pointe de la parcelle B 396 et croyant que cette partie était prise en compte dans l'enquête publique de 2019, il est nécessaire d'abroger la délibération 23/2023 sur demande du contrôle de la légalité.

En effet cette partie du terrain n'est pas comprise dans l'enquête publique déjà réalisée. Franck Robillard demande au conseil de mettre en place cette nouvelle enquête publique.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité retire la délibération 23/2023 et autorise Monsieur le Maire, à lancer une enquête publique sur toute la bande communale longeant les habitations Chemin de la Mine.

Délibération 41/2023

Monsieur Franck ROBILLARD, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est intéressé à titre personnel par des travaux sur sa propriété privée nécessitant le dépôt de dossiers d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, ou permis de construire).

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « *Si le maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune (...) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour effectuer toutes démarches et prendre toutes les décisions relatives à la délivrance de tous les actes d'urbanisme à venir.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 2 abstentions, de désigner Madame Laurence ADAM, pour prendre les décisions relatives à tous les actes d'urbanisme à venir au nom du Maire, Franck ROBILLARD, ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

- Franck Robillard et Julia Quellien rapportent la satisfaction des membres de l'association USCC Omnisports concernant la course du lundi 8 mai sur la commune. Ils ont pu constater un nombre croissant d'inscrits (212 coureurs).
- Sarah Balouka, précise que dans la rue du Hamel, dans la descente, les 3 plots en plastiques sont arrachés et posés sur le côté. Thierry Goux précise qu'il va s'en charger.
- Sarah Balouka partage au conseil municipal son interrogation sur l'attribution des subventions aux associations de la CCVOO. Notamment sur la subvention pour l'association de l'Amido qui ne fait pas partie du territoire et qui s'est vu octroyer 12500€.

- Olivier Pinel informe et invite le conseil municipal à la journée de soutien pour le rappeur Iranien, condamné à mort dans son pays. (cf.totem devant mairie) Collectif Iran organise une manifestation le dimanche 14 mai à partir de 15 heures.
- Thierry Goux rappelle rdv 9h mairie pour matinée plantation
- Julia Quellien rappelle l'animation "Tribu des 3 villages", organisée ce week end par Trimaran.

Séance levée à 23h10